

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

Collecte de déchets assimilés aux ordures ménagères - Demande d'exonération de la facturation établie pour l'enlèvement des déchets lors des Epicuriales 2003 - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

A l'occasion de la manifestation des Epicuriales en 2003, l'organisateur délégué de la Fédération du Commerce Bordelais a sollicité les services communautaires pour assurer la fourniture et le relevage de 32 conteneurs pour l'élimination des déchets lors de cette manifestation. Cette prestation a fait l'objet d'une facturation d'un montant de 13 783,80 € en date du 28 août 2003, malgré la demande d'exonération du 22 mai 2003 de la part de la Fédération.

En effet, les années précédentes, au titre du maintien de la propreté des sites concernés (dans ce cas précis, Allées de Tourny), cette prestation était effectuée par les services communautaires à titre gracieux, comme pour toutes les manifestations festives à cette époque.

Cependant cette demande a été faite dans le contexte particulier de la mise en place en 2003 de la redevance spéciale qui, en imposant une tarification pour l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés résultant des activités industrielles et commerciales, modifiait les règles en application, y compris pour les manifestations ponctuelles. De surcroît, un mouvement social des services de collecte, a entraîné de multiples perturbations, en particulier au niveau des prestations assurées pour les Epicuriales.

En l'absence de dispositions particulières prises par notre établissement public, Monsieur le Receveur des Finances a engagé les poursuites d'usage, allant d'une lettre de rappel en date du 6 novembre 2003 jusqu'à la saisie – attribution du 1^{er} juillet 2004.

A réception de la notification de cette saisie, le Président de la Fédération du Commerce Bordelais, Monsieur Wolf J.L. STOLPNER, a précisé qu'il avait formulé un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bordeaux, mais aucune décision formelle n'a été prise à cette époque, hormis la suspension temporaire par le Receveur de la saisie en cours.

Considérant, en l'absence d'éléments contraires, que ce titre demeurait à recouvrer, Monsieur le Receveur a adressé à la Fédération le 20 juillet 2009, un nouveau commandement, majoré des frais de poursuite (14 185,80 €). Pensant l'affaire classée, Monsieur STOLPNER a saisi, le 27 juillet 2009, Monsieur le Président d'une nouvelle demande d'exonération, et ceci d'autant plus qu'en cinq ans, la situation de la Fédération a évolué.

En effet, cette dernière n'ayant plus d'activités ne dispose donc d'aucune disponibilité pour honorer cette dette. De plus, dans le cadre de la restructuration du commerce bordelais, elle a laissé sa place, en 2006, à deux associations indépendantes pour l'organisation des Epicuriales.

Aussi, afin de pouvoir clôturer cette affaire, il est proposé :

- d'autoriser qu'une suite favorable soit donnée à la demande d'exonération de la Fédération du Commerce Bordelais,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5215-20-1,
VU la demande d'exonération formulée par la Fédération du Commerce Bordelais en date du 27 juillet 2009,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que la manifestation des Epicuriales s'est déroulée en 2003 dans le contexte particulier de l'institution de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers,

Que les prestations assurées ont été grandement perturbées par un mouvement social des services de collecte,

Que la Fédération du Commerce Bordelais n'a plus d'activités et donc aucune disponibilité lui permettant d'honorer sa dette,

Que depuis 2006, cette structure a laissé sa place à deux associations indépendantes pour l'organisation des Epicuriales,

DECIDE

Article 1 :

Une suite favorable est donnée à la demande d'exonération de la Fédération du Commerce Bordelais.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 MAI 2011**

PUBLIÉ LE : 13 MAI 2011

M. DIDIER CAZABONNE